

Lobbès, le 12 décembre 2016

<p>COMMUNE DE LOBBES</p>

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer de l'ordre du jour du prochain Conseil Communal qui aura lieu **le lundi 19 décembre 2016 à 19h30** à la salle des mariages (Place Communale).

L'ordre du jour est le suivant :

- 1, Rapport sur l'Administration (année 2015) et synthèse de la politique générale et financière de la Commune pour l'année 2017
- 2, Budget communal de l'exercice 2017 – Approbation – Vote
- 3, CPAS : modification budgétaire n° 3 (services ordinaire et extraordinaire) de l'exercice 2016 – Approbation – Vote
- 4, Demande d'allocations pour personnes handicapées – Convention entre la Commune et le CPAS – Décision – Vote
- 5, Restructuration des Maisons du Tourisme - Création de la nouvelle Maison du Tourisme « Pays des Lacs » :
 - a) Approbation des statuts et du contrat-programme – Décision – Vote
 - b) Approbation de la participation financière de la Commune de Lobbès par une cotisation fixe annuelle par habitant – Décision – Vote
 - c) Désignation des représentants de la Commune de Lobbès à l'Assemblée Générale – Décision – Vote
- 6, Circulaire relative à la lutte contre le radicalisme et la radicalisation violente – Communication
- 7, Réseau « Territoire de Mémoire » : renouvellement de partenariat – Approbation – Vote
- 8, Enseignement : augmentation de cadre maternel au 22 novembre 2016 – Implantations de Lobbès-Bonnières et de Sars-la-Buissière – Ratification – Vote
- 9, Questions orales
- 10, Personnel enseignant :
 - a) Réaffectation à titre définitif – Ratification – Vote
 - b) Désignations à titre temporaire – Ratifications – Votes

Par le Collège,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,